

La filière Cognac recrute pour le travail saisonnier dans les vignes

mercredi 13 mai 2020, par [lpe](#)

Comme chaque année et d'autant plus du fait de l'épidémie de Covid-19, la filière Cognac va recruter pour le travail saisonnier dans les vignes (relevage et rognage [1], égourmandage et épamprage [2]). Plusieurs milliers d'emplois - accessibles facilement - sont à pourvoir dès mi-mai 2020 dans les exploitations viticoles de l'appellation Cognac via la plateforme mobilisationemploi.gouv.fr

La filière Cognac lance aujourd'hui un recrutement pour pourvoir aux nombreuses tâches dans les vignes durant l'épidémie de Covid-19. En effet malgré la situation et comme chaque année les viticulteurs, qu'ils soient producteurs de cognac, pineau des Charentes ou vins, doivent continuer de suivre le cycle naturel de la vigne et vont avoir besoin de main d'œuvre saisonnière.

Plusieurs milliers de postes - essentiellement en CDD mais également en CDI - sont à pourvoir dans les semaines à venir. Grâce à un encadrement et un accompagnement de la part de l'employeur, ces postes sont accessibles facilement.

Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, et saisonniers de tous secteurs d'activité, il peut s'agir d'une opportunité de découvrir les métiers d'un secteur dynamique qui recrute régulièrement et durablement. Les personnes en chômage partiel sont concernées également par ces offres d'emploi puisqu'elles peuvent cumuler ce revenu à leur allocation. Les offres sont consultables sur la plateforme mobilisationemploi.gouv.fr.

Tous les acteurs de l'emploi sont mobilisés pour faciliter au maximum les démarches et accompagner les exploitants agricoles dans leurs recrutements. La plateforme pilotée par Pôle emploi recense les offres dans la viticulture de Charente et Charente-Maritime en garantissant le respect des règles d'hygiène et de sécurité de chacune. Un lien est également assuré entre cette plateforme et les structures locales de l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA).

Au-delà de la saisonnalité de certains travaux, **la filière Cognac, qui représente 17 000 emplois directs**, recrute chaque année des postes en CDD et CDI sur des métiers de la viticulture mais aussi du négoce (distillation, achats, logistique des chais, embouteillage, commercialisation, distribution, etc.).

Notes

[1] Relevage et rognage de la vigne : le viticulteur et ses équipes relèvent puis coupent les extrémités des rameaux de vigne pour favoriser l'ensoleillement et l'aération des grappes.

[2] Egourmandage ou ébourgeonnage et épamprage : cette action consiste à supprimer certaines pousses indésirables (les « gourmands »), elle permet, en partie, de réguler les rendements. Elle est souvent combinée à l'épamprage, qui consiste à supprimer toutes les pousses ayant démarré sur le vieux bois.